

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 décembre 2024

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni à 17h30, au nombre prescrit par le règlement dans la salle multifonctions à FLEURY, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 51

Présents : 30

Votants : 37

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

LEVESQUE, MORIN, LEFEVER, CUYPERS, THIMOTEE-HUBERT, FRIGIOTTI, LEFEVRE G., MARTIN, MICHALCZYK, RIDEL, MARIE, RIBEIRO DE SOUSA, GERNEZ, LEFEVRE H. BARREAU, KUCHNO (suppléant de B. PENY), DESSEIN, DELANDE, LE CHATTON, MONTILLON, STEINMAYER, BLANCHET, NOEL, TAILLEBREST, BOISSEL (Suppléant de P. LAROCHE), METZGER, GAUTIER, VANDEPUTTE, DESMELIERS, COLSON.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs :

DUVIVIER (Pouvoir à A-F CUYPERS), LAMARQUE (Pouvoir à S. LE CHATTON), MEDICI (Pouvoir à S. THIMOTEE-HUBERT), DEGENNE (Pouvoir à H. LEFEVRE), PENY, STEINER (Pouvoir à E. MARTIN), CATRY (Pouvoir à L. TAILLEBREST), LAROCHE, DUNAND, LELEU (Pouvoir à L. DESMELIERS).

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

DEPOILLY, GOUGIBUS, GAILLET, RETHORE, COT, LETAILLEUR, BOULLET, DURAND, JUBAULT, FLICHY, BONNY MESSIE, KARPOFF, VANSTEELANT.

Monsieur Hervé DESSEIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Communautaire du 11 décembre 2024

DELIBERATION N°20241211_01

Objet : Remboursement de frais

Dans le cadre de la bonne gestion de la flotte téléphonique, un contrat entre la collectivité et le fournisseur ORANGE permet de gérer le paiement des consommations ainsi que le renouvellement des téléphones mobiles.

Le président explique que la Communauté de Communes du Vexin Thelle a commandé un Iphone 16 PM 256 GO complété de ses accessoires auprès du fournisseur ORANGE.

Le président précise qu'il s'est déplacé à la boutique ORANGE de Beauvais afin de récupérer les équipements et faire effectuer le transfert de données d'un appareil à l'autre.

Le président ajoute que la conseillère ORANGE en boutique a remis les équipements sous condition de paiement comptant.

Considérant que la collectivité prend en charge les consommations téléphoniques et le renouvellement des équipements de la flotte mobile via son contrat ORANGE.

Considérant le bon de commande effectué par la collectivité,

Considérant la facture n° OF-3989-1-241207174755-AB3510 émise par la boutique ORANGE le 07 décembre 2024, jointe en annexe, pour un total de 1 609.97 €,

Considérant le justificatif de paiement n° A000000031010, joint en annexe, pour un total de 1 609.97 € effectué par Monsieur GERNEZ,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de permettre à la collectivité de rembourser à Monsieur GERNEZ la somme de 1 609.97 €,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 37

Nombre de voix POUR : 36

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 1 (B. GERNEZ).

- **AUTORISE** la collectivité à rembourser la facture ci-dessus précitée à Monsieur GERNEZ Bertrand pour la somme de 1 609.97 €


Le secrétaire de séance,
Hervé DESSEIN

Fait et délibéré à Fleury.

Le 11 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le président,

Bertrand GERNEZ


Par délégué,
Le Vice-Président

Christophe BARREAU

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Vente

n° de facture
date de factu

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 060-246000707-20241211-D20241211__01-DE



n° de transaction : 0AMD2700015829241207174755

Votre facture d'achat en boutique

Nous contacter

✉ : contact.orange.fr

Votre boutique

Beauvais
5 rue Jean Racine
60004 Beauvais
France

Vos coordonnées

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VEXIN
Rue BERTINOT JUEL
5 ESPACE VEXIN THELLE
60240 CHAUMONT-EN-
VEXIN
France

06 09 65 54 58

N° de TVA intracommunautaire : FR40246000707

	Prix unitaire HT	qté	remise HT	montant HT	montant HT avec D3E	TVA	montant TTC
IPH 16 PM 256GO NOI							
	1 232,50 €	1		1 230,50 €	1 232,50 €	20,00%	1 479,00 €
Code EAN : 0195949805813				N° IMEI : 357121280576599			
contribution environnementale (D3E):				2,00 €			
COQ TOUDROP IP16PM GRS N							
	33,32 €	1		33,32 €	33,32 €	20,00%	39,99 €
Code EAN : 3701580500825							
CHARGEUR USBC 20W APPLE2							
	24,99 €	1		24,97 €	24,99 €	20,00%	29,99 €
Code EAN : 0195949121296							
contribution environnementale (D3E):				0,02 €			
FILM ZAGG CLEAR PROTECT							
	29,99 €	1		29,99 €	29,99 €	20,00%	35,99 €
Code EAN : 0840056144521							
CONFIGURATION EXPELTE							
	20,00 €	1		20,00 €	20,00 €	20,00%	24,00 €
Code EAN : 3561292278777							

Vente

n° de facture : 0

date de facture

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
F-3989-1-241207174755-AB3510
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 20/12/2024 à 17:47:55
ID : 060-246000707-20241211-D20241211__01-DE



n° de transaction : 0AMD2700015829241207174755

	Prix unitaire HT	qté	remise HT	montant HT	montant HT avec D3E	TVA	montant TTC
CHARG BELKIN MAGSAFE 15W							
	41,66 €	1	-40,82 €	0,81 €	0,83 €	20,00%	1,00 €
Pack Promotion Equipement			48,99 €				
contribution environnementale (D3E):			0,02 €				

Code EAN : 0745883836284

total	remises TTC 48,99 €	HT 1 341,64 €	TTC 1 609,97 €
-------	---------------------	---------------	----------------

TVA acquittée d'après les débits	268,34 €	
dont TVA 20%	1 341,63 €	268,34 €

règlement effectué par :

Mastercard Visa	1 609,97 €
-----------------	------------

Pour les consommateurs et les non professionnels, les équipements informatiques, les produits électroniques et les appareils de téléphonie vendus bénéficient d'une garantie légale de conformité de 2 ans

Les pièces détachées des téléphones multifonctions sont disponibles pendant une durée minimum de 5 ans à compter de la date de mise sur le marché de la dernière unité de ce téléphone.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 060-246000707-20241211-D20241211__01-DE

CIC

A000

VISA

le 07/12/24 a 17:47:31

BOUTIQUE ORANGE

60000 BEAUVAIS

6079934

38012986641182

30066

*****4064

17F1A8B76A375F4E

001 401 055340

C @

No AUTO : 613178

MONTANT= 1609,97 EUR

DEBIT

SIGNATURE DU PORTEUR

TICKET CLIENT
A CONSERVER

Linda.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024



ID : 060-246000707-20241211-D20241211__01-DE